

LVMH

Assemblée générale 2021

Paris, le 12 Mars 2021

Un décret publié au Journal Officiel le 10 mars 2021 (D. n° 2021-255), adopté par le Gouvernement en considération de la persistance de la crise sanitaire et de la nécessité de maintenir les mesures limitant ou interdisant les rassemblements collectifs, conduit notre Société à renoncer à réunir ses actionnaires au Carrousel du Louvre à l'occasion de l'Assemblée générale du jeudi 15 avril 2021 et, en application des dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 et du décret du 10 avril 2020, prorogées par le décret susvisé, à tenir l'Assemblée générale **à huis clos** au siège social de la Société, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris.

De ce fait, aucune carte d'admission ne sera délivrée et les nouvelles modalités de participation à l'Assemblée générale seront décrites dans les documents de convocation qui seront communiqués aux actionnaires au plus tard le 24 mars prochain.